

L.1 Orléans - introduction au droit

Par **Anne-claire**, le **10/01/2007** à **19:02**

Intitulé de l'épreuve: Introduction au droit

Année d'étude: Licence 1

Durée de l'épreuve: 3h

Choisir l'un des 2 sujets:

I. SUJET THEORIQUE: dissertation

Qu'est ce que le positivisme juridique?

II. SUJET PRATIQUE: cas pratique et questions

Cas pratique: (12 pts)

Mr Latour est propriétaire d'un petit appartement à Orléans, dans l'immeuble où il habite. Il loue cet appartement depuis au moins 5 ans à Mme Rivière, pour un loyer de 500 euros par mois. Ensemble ils ont convenu que le loyer mensuel du par la locataire augmenterait selon l'indice du coût de la construction, qui était d'un montant moyen de 6 à 7% ces dernières années.

Une loi du 26 juillet 2005, (destinée à favoriser la cohésion sociale et à éviter les écarts trop importants des loyers avec le coût de la vie), entrée en vigueur le 1er janvier 2006, prévoit que l'indice de référence des loyers se substitue à l'indice du coût de la construction, comme référence pour la révision des loyers au cours de bail. Or cet indice est nettement moins élevé (2.4% pour 2006) et engendre donc une moindre augmentation du loyer.

Mme Rivière soutient que désormais son loyer doit donc être moins augmenté que les années précédant la loi, et qu'elle a droit au remboursement de la différence entre les 2 indices, mais Mr Latour invoque l'acte qu'ils ont signé.

-A quelle juridiction Mme Rivière doit elle s'adresser? Pourquoi?

-Si elle n'obtient pas gain de cause aura-t-elle un recours? si oui, quelles conditions?

-Si la loi du 26 juillet 2005 ne comportait pas de dispositions particulières au sujet de son application dans le temps, comment trancheriez-vous leur différend si vous étiez saisi en qualité de juge? pourquoi?

Questions: (8 pts)

1. Ya-t-il une différence, en droit, entre une règle et une norme?
2. Quel est le rôle de l'Assemblée Plénière de la Cour de cassation?
3. En quoi consiste l'argument par analogie?